

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38

N°054

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY
Madame Solene DA SILVA
Madame Maryse EMEL
Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU
Madame Meriem DERKAOUI
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Samuel MARTIN
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : Cession d'une parcelle située au 81 avenue Victor Hugo à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-francoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de déclassement et désaffectation numéro 2017-3128 pris par Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis le 24 Octobre 2017 ;

Vu l'avis des domaines ;

Vu le projet de réalisation d'un projet de 30 logements, ainsi que de deux locaux d'activités portant sur les parcelles R 51,52,54 et 55, permettant ainsi de restructurer cet espace urbain aujourd'hui en friche ;

Vu l'offre d'acquisition de la société SCCV AUBER 81 en date du 15 février 2021 ;

Vu la notice explicative ci-jointe ;

Vu l'avis des Commissions intéressées ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est propriétaire d'une emprise foncière constitutive de son domaine privé, d'une superficie totale de 988 m² cadastrée section R numéro 51 ;

Considérant que la création d'un projet de logements, et deux locaux d'activités comporte un intérêt certain en termes d'urbanité sur ce secteur. Que ce projet comporte de nombreux espaces de pleine terre.

Considérant que la société SCCV AUBER 81 a proposé d'acquérir ledit bien au prix de 2,5 millions d'euros Hors Taxe (Droits d'enregistrements à la charge de l'acquéreur).

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser la cession au prix de 2,5 Millions d'euros Hors Taxe, au bénéfice de la société SCCV AUBER 81, ou ses substitués, et de l'autoriser à signer les actes subséquents sur la base des conditions fixées aux articles 2, 3 et 5 de la présente délibération ;

Adoption à la majorité par 39 pour, 12 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de promesse de vente et de vente subséquent au profit de la société SCCV AUBER 81, ou de toute personne morale s'y substituant, au prix de 2,5 Millions d'euros Hors Taxe.

PRECISE que la promesse sera consentie sous les conditions suspensives au profit de la SCCV AUBER 81 (i) de la réalisation de la due diligence sur la base de la documentation qui sera transmise par la ville, devant permettre à cette dernière de vérifier la valeur, la propriété, et l'exploitation du futur immeuble et (ii) de l'obtention du permis de construire.

Le prix de vente sera stipulé payable :

- à concurrence de 5%, comptant le jour de la signature de l'acte de vente,
- à concurrence de 95 % dans le mois de l'achèvement par l'acquéreur de son programme de construction et en tout état de cause au plus tard trois ans après la signature de l'acte de vente sera réalisée.

AUTORISE, en l'attente de la signature de l'acte de vente, le dépôt de toute demande d'autorisation administrative éventuellement nécessaire à la réalisation du projet de la société SCCV AUBER 81.

DIT que la recette sera inscrite au budget sur le Chapitre 024.

DIT que tous les frais, droits, taxes et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront à la charge de l'acquéreur et que les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens cédés sont ou pourraient être assujettis seront supportées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat.

DIT qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et à Madame le Trésorier à Aubervilliers.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 26/04/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210415-lmc120009-DE-1-1
Publiée le : 26/04/21
Certifiée exécutoire : 26/04/21

Le Maire,
Karine FRANCLET

